

Pas de changement d'établissement pour les futurs collégiens de cette commune de Seine-Maritime

À la suite du refus de la municipalité, le projet de nouvelle sectorisation des collèges, qui enverrait les collégiens Bolhardais à Saint-Saëns est ajourné.



Les futurs collégiens Bolhardais iront au collège Jean Delacour à Clères à la rentrée 2025.

La décision avait fait l'unanimité auprès du maire Philippe Vincent et des conseillers municipaux de Bosc-le-Hard, en Seine-Maritime, en novembre : les futurs collégiens n'iront pas au collège de Saint-Saëns.

Malgré cet accord, le maire était dans l'attente d'un rendez-vous avec Chantal Cottereau, 9e Vice-Présidente au Département en charge des Collèges et de la Réussite éducative, afin d'échanger à

ce sujet.

Le projet ajourné

Ce rendez-vous s'est donc déroulé mi-décembre entre Philippe Vincent, Chantal Cottereau et Clément Bouichou quatrième adjoint en charge notamment de l'enfance et de la jeunesse.

« Un courrier de la part de Bertrand Bellanger, président du département, nous avait été adressé deux jours plus tôt pour nous annoncer que le projet était ajourné, mais la rencontre a tout de même été maintenue pour échanger sur nos différentes visions », a déclaré Clément Bouichou.

Où iront les futurs collégiens de Bosc-le-Hard à la rentrée ?

En effet, le maire et son adjoint ont appris lors de cette entrevue que lorsque la municipalité s'oppose à la proposition de nouvelle sectorisation, le projet était d'emblée ajourné.

Une bonne nouvelle pour les élus, qui espèrent tout de même que le projet ne soit pas remis sur la table à l'avenir : « Le département cherche une solution pour désengorger le collège de Clères, ce que nous comprenons au vu du nombre d'élèves, malgré tout, nous restons sur notre position et nous espérons ne pas avoir à déplacer nos enfants de collège d'ici les prochaines années. »